

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 4 SEPTEMBRE 2003

Etaients présents : ARMAND Christian, Maire, Président de la séance
Mrs MOUTTON, PERAY, COLLET, Adjoints,
Mmes BLANC, LEMAITRE, ROLLI, Mrs. CARETTI, COLLIGNON, COLLOMBET,
DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER, MARTINEK, RABILLER.

Absents excusés : Mme LEANDRE (pouvoir à M. Collet), M. ZAMORA (pouvoir à M. Moutton).

Ouverture de la Séance à 19 h 30

Monsieur le Maire annonce la démission de M. Cachet Christian pour raisons professionnelles à compter du 4 septembre 2003.

1. Election du secrétaire de séance / Mme Blanc est élue

2. Les Comptes-rendus des CM des 3 et 8 JUILLET 2003 sont approuvés à l'unanimité.

3 Déplacement du monument aux morts en présence de M. Landecy Roger, Président des anciens combattants accompagné de 7 membres de l'association.

La parole est donnée à M. Landecy Roger, qui propose au conseil municipal un projet d'implantation devant les jeux d'enfants.

Après discussion sur ce projet :

- Un vote à bulletins secrets est demandé par le tiers des membres présents, soit 5 pour, 2 abstentions, 9 contre.
- Un vote est ensuite demandé sur l'implantation des 2 projets (vers l'église ou devant les jeux d'enfants),

Résultats :

- 10 pour l'implantation vers l'église,
- 4 pour l'implantation devant les jeux d'enfants,
- 2 bulletins blancs.

4. DELIBERATIONS :

4.1. Convention pour mise à disposition de Points d'information par la CCPG.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCPG va mettre à la disposition de la commune de Péron un présentoir (Point Infos) de la Communauté de Communes contenant de multiples informations destinées à relayer l'information communautaire auprès de la population, et qu'il y aurait lieu de signer une convention avec la CCPG pour cette mise à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

- ACCEPTE la mise à disposition d'un présentoir (point infos), et les termes de la convention à intervenir avec la CCPG.
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer ladite convention.

Acceptée à l'unanimité.

4.2 Projet « LIFE » lié à des travaux forestiers :

Le Maire fait part aux conseillers Municipaux d'un projet LIFE « Nature et Territoires », lié à des travaux de restauration de milieux forestiers sur la Commune de 2004 jusqu'en 2008 pour un montant global de 11 448€. En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Jura et la Communauté de Communes du Pays de Gex.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

- S'ENGAGE à participer aux travaux de restauration de milieux forestiers prévus au volet C du Programme LIFE « Nature et Territoires » sur le territoire de sa commune de 2004 à 2008, pour un montant global de 11 448€.

Cet accord est donné sous réserve du cofinancement des autres partenaires (Parc Naturel Régional du Haut Jura et de la Communauté de Communes du Pays de Gex) respectivement de 10% chacun.

Accepté à l'unanimité.

4.3. Convention de Mandat avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour travaux d'Eclairage public 2003 « Grand'rue »

M. le Maire rappelle aux membres présents que dans le cadre de l'aide apportée aux collectivités pour l'extension et la modernisation de l'éclairage public, le Conseil général et le Syndicat d'Electricité de l'Ain, ont accepté en faveur de notre commune, de participer au financement d'un programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 2003, 1^{ère} liste, défini en annexe.

Conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le Syndicat, celui-ci peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sous convention de mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE :

*de confier au Syndicat d'Electricité de l'Ain la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à réaliser au titre de l'exercice 2003 tels que définis en annexe,

*les termes de la convention de mandat proposée par le syndicat.

-AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Accepté à l'unanimité.

4.4. Vente de lots dans la zone de Pré Munny (permutation entre les futurs propriétaires des lots 13 et 14) :

M. le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 16 janvier dernier acceptant la vente à la SCI LES BAINS représentée par M. Acaris Bruno du lot n°14 de la zone de Pré Munny, et la vente à la SCI LE PAVE représentée par M. Acaris Eric du lot n°13, et informe que suite à une permutation des lots entre les deux acquéreurs et un changement de dénomination de SCI, il y aurait lieu de délibérer à nouveau pour accepter ces ventes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Sous condition que les ventes soient effectuées avant fin décembre 2003,

Et que le permis de construire soit déposé avant fin octobre 2003.

(ces remarques seront notifiées sur la promesse de vente).

- **ACCEPTE** de vendre à la SCI LE LEMAN le lot n° 13 de la zone de Pré Munny, 3^{ème} tranche, pour une contenance d'environ 1000 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section C lieudit « Pré Munny » n°861p au prix de 13,72 €/m² HT (TVA en sus).

- **ACCEPTE** de vendre à la SCI LE PAVE dont le siège est à SAINT-SYLVAIN D'ANJOU (49480) représentée par M. ACARIS Eric, le lot n° 14 situé à Péron sur la

zone artisanale de Pré Munny, 3^{ème} tranche, pour une contenance d'environ 1000 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section C lieudit « Pré Munny » n°s 860p et 861p au prix de 13,72 € /HT (TVA en sus).

- - **AUTORISE** M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les actes notariés à intervenir,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace celle du 6 janvier 2003 concernant la vente à la SCI LES BAINS du lot n°14 et à la SCI LE PAVE du lot n°13.

Acceptée à l'unanimité.

4.5. Autorisation par la commune pour dépôt de permis de construire concernant bâtiment communal de Logras :

M. le Maire rappelle les accords avec SEMCODA en vue de la réhabilitation du bâtiment communal de Logras (ancienne école) qui consiste à créer deux logements au rez de chaussée dans les anciennes classes, et informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'autoriser la SEMCODA à déposer une demande de permis de construire en vue de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** la SEMCODA dont le siège est à Bourg en Bresse, représentée par son directeur, M. Gérard LEVY, à déposer une demande de permis de construire afin d'avoir l'autorisation pour l'aménagement du bâtiment communal de Logras.

Accepté à l'unanimité.

4.6 VIREMENT DE CREDIT N°2 (Stabilisation du ruisseau « La Groise » et numérotation des rues).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

1°) Que dans le cadre du contrat rivière, il y a urgence d'effectuer les travaux de stabilisation du ruisseau « La Groise », et présente la proposition du Cabinet CIDEE pour l'Etude technique de l'opération, et la proposition du Bureau GEO-ARVE pour l'étude Géo-Technique,

2°) qu'il y aurait lieu d'acquérir des plaques complémentaires pour la numérotation des maisons.

Certains crédits d'investissement prévus au budget primitif 2003 se révèlent insuffisants pour mener à bien ces opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le cabinet CIDEE pour un montant 3 946.80 € TTC, et le bureau GEO-ARVE pour un montant de 2 750,80 € TTC.
- **ACCEPTE** la dépense supplémentaire pour la numérotation des rues.
- **DECIDE** de prévoir les virements de crédits ci-dessous :

INTITULE OPERATION	AUGMENTATION SUR CREDITS EXISTANTS		DIMINUTION SUR CREDITS EXISTANTS	
	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES	OPERATION ET ARTICLE	SOMMES
Aménagement cœur du village Place St Antoine			21 2315	- 3520 €
Numérotation des rues	46 2315	+ 520 € (Plaques de rues)		
Contrat de rivière Ru Baraty	49 2031	+3000 € Etude de la Groise		

Approuvé à l'unanimité.

5. POINTS DIVERS

5.1 Auberge Communale

*Point sur les travaux : ils devraient être terminés fin novembre, la date d'ouverture définitive sera donnée en fonction du Consuel et du passage de la commission de sécurité.

*Devis de l'entreprise Algaflex pour cloison mobile pour un montant de 10 819 € HT. Accord du conseil municipal.

* Suppression des volets remplacés par des rideaux.

5.2. Changement de la chaudière de la Mairie

- Présentation de devis de deux entreprises, pour l'installation d'une chaudière à Gaz à la mairie, le conseil municipal souhaite effectué une étude avant décision définitive.

5.3. Ecole primaire :

*179 enfants ont été recensés à la rentrée :

petite section maternelle : 22

moyenne section : 20

grande section : 32

CP : 23

CE1 : 22

CE2 : 23

CM1 : 22

CM2 : 15

*Demande de M. le Directeur d'un ½ poste d'ATSEM supplémentaire en fonction de la nouvelle organisation des classes. Demande acceptée à l'unanimité par le conseil.

* Présentation de deux Devis pour le changement des vitrages du Préau. Le conseil décide de retenir l'entreprise Fournier pour un montant 3 661,70 € TTC.

5.4 Chemin des Contamines

*recours gracieux de M. Merrant pour sa demande d'installation de clôture. Accord du Conseil.

*Lettre de Mme Juvet. Une réponse lui sera adressée.

Afin de régler le passage des engins agricoles une réunion sera organisée avec M. Ducret pour présentation du projet aux riverains dans le mois d'octobre.

5.5 Proposition de vente par M. Greggio.

*Parcelle C 371 de 4500 m² (pierre des Bruyrais) le conseil est d'accord d'acquérir la parcelle au prix de 0.5 € le m². Un courrier sera fait à M. Greggio par rapport à ce prix.

5.6 Contentieux Birabeau Vecchi/ SA Cirec

*recours gracieux déposé contre le PC de démolir délivré à la SA CIREC. Refus du Conseil.

5.7 Projet ECOMARCHE

*la réponse officielle pour l'acceptation du projet est arrivée par arrêtés de la CNEC le 13 août 2003.

5.8 ADSL

L'ADSL sera officiellement installée dans la première semaine de septembre.

5.9 Choix de l'Entreprise pour le mur du Cimetière.

Selon la proposition de la Commission d'Appel d'offre réunie le 1^{er} septembre 2003, les conseillers municipaux choisissent de retenir l'entreprise Dorrego pour un montant de 20 386,31 € TTC.

5.10 Désignation de 2 agriculteurs pour la commission communale des calamités agricoles.

Messieurs Tignon-Choudant Gérard et Bossy Roland sont désignés à l'unanimité.

6. COMPTES-RENDUS

6.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :

6.1.1.- Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 28 juillet 2003 :

- M. BESSELIEVRE P.DT, pour agrandissement des balcons et modification d'une fenêtre, chemin de la Polaille. Avis favorable.
- M. DUPRAZ A. DT, pour un abri de jardin, la combe de Péron. Avis favorable.
- M.MIGONE B. DT, pour une piscine, route de Lyon. Avis favorable.
- Mme. KAN RASSOULKAN T. modificatif de PC, (implantation de la maison), chemin de la Polaille. Avis favorable.

*réunion du 11 août 2003 :

- Mes MOUTTON J.L. et G. DT, modification de façade pour création d'un accès, route de Lyon. Avis favorable.
- Mme CHEVAUX D. DT, pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, rue de la Fruitière. Avis favorable.
- M. L'AMINOT Y. et Melle ALVAREZ .S.PC, rénovation d'un bâtiment existant, rue Dommartin. Avis défavorable.
- M.PENEY-GIRARD D. PC, pour villa, chemin de la Fin. Avis favorable.
- M.BUGNET A. demande de Lotissement pour 5 lots au lieudit « Sur Beulet ». Avis défavorable.

*Courrier de M. et Mme Pilloud concernant problème de construction d'une villa dans le lotissement du Clos du four à Pain. Une réponse sera faite.

*Courrier de M. Morand concernant problème de construction mitoyenne à sa propriété. Une réponse sera faite.

6.1.2. – Relation écoles (M. Collet)

6.1.3 – Relation sociétés (M. Collet)

6.1.4 - Communication (M. Collet)

6.2. Commissions intercommunales :

6.2.1 - Conseil Communautaire (M. Moutton).

6.2.2 – compte rendu de la réunion Tourisme par M. GIGI.

6.2.3 – Déchets (M. Collet)

7 – COURRIER

- Lettre de Me Deveaux avocat de Mme Tanke.
- lettre de remerciements pour subvention de la MFR,
- lettre d'Arboris pour demande de terrain pour installation de Mobilhome. Refus du conseil municipal.
- Email de M. Rinaldo pour bruit à la résidence de l'Etraz,
- Lettre de remerciements d'ECLAT pour subvention accordée par la commune.
- Réponse du Préfet suite à notre courrier du 21 mai 2003, concernant le devenir de la gendarmerie de Collonges.

8.- DIVERS

- Rapports annuels de gestion CCPG 2002 à disposition du CM à l'accueil.
- Résultats d'analyse de l'eau, au puits de Greny et à Feigères (eau conforme aux critères de potabilité)

SEANCE LEVEE A 0 H 45